

cer son influence sur les facultés mentales et physiques de l'ouvrier, soit parce que les employeurs avaient tour à tour découvert le secret de compenser la diminution des heures par de plus grandes facilités de travail. Dans le cas d'une diminution des très longues heures de travail le résultat s'est fait sentir par une augmentation immédiate et surprenante de la production; c'était l'effet d'un simple soulagement de l'épuisement physique. Voyons ce que disait en 1883 devant la commission du travail le gérant d'une filature du Massachusetts:

Lorsque, quinze ans auparavant, il avait réduit de 13 à 11 les heures de présence à la fabrique, il avait constaté qu'avec le même outillage, la production pour les indiennes s'était élevée par semaine de 90 à 120 mille verges; et la Middlesex Company de Lowell (Mass.), à la suite d'une diminution encore plus considérable, savoir: de 13 à 10 heures et 25 minutes en 1872, constata qu'en augmentant la vitesse de leurs appareils de façon à obtenir autant de révolution par jour qu'auparavant et un remplaçant dans une faible mesure (3½ p. 100) les femmes par des hommes, sa production s'était accrue de 290:117 pièces, soient une valeur d'à peu près £135,000 dans l'année; et les gains de leurs ouvriers, de 57 p. 100.

De tels accroissements sont rares, il faut bien le dire. Ce qui est très commun, c'est d'obtenir dès le début ou tout au moins dans les six mois, dans les douze mois, un léger accroissement. Dans l'ensemble, le soulagement éprouvé par l'ouvrier n'est rien en comparaison des accroissements qui viennent d'être mentionnés. On a dans beaucoup de pays—Angleterre, Amérique, France, Hollande, Suisse, Autriche—fait l'essai de cette diminution des heures de travail et toujours avec le même excellent résultat. La première grande tentative dans ce sens a été celle de l'industrie textile en Angleterre; elle a été imposée en 1847 par une loi dite la loi des dix heures, et cette innovation a été regardée non seulement par les employeurs mais encore par ceux qui l'avaient le plus chaleureusement demandée comme un grand pas, et cependant la statistique établit que la production n'a que peu ou point souffert. C'est un fait avéré que le raccourcissement des heures, il y a quelque cinquante ans, au lieu de diminuer le chiffre d'affaires des employeurs, a été un moyen d'améliorer leur situation, pour ne rien dire de cet aspect de la question qui regarde les ouvriers. Pourrions-nous maintenant retourner au régime des 11, 12, 13 et 14 heures par jour? Est-ce que les employeurs eux-mêmes y consentiraient si la chose leur était offerte? Non, assurément. Dans le siècle où nous sommes chacun veut prendre sur les 24 heures qui composent la journée un certain temps à donner au repos, à l'instruction, à des travaux personnels.

M. VERVILLE.

Je suis sûr que la Chambre aimera m'entendre citer certaines observations d'hommes bien connus qui ont exprimé leur pensée sur une diminution des heures du travail. Dans un discours prononcé à la Chambre des communes en Angleterre au mois de mars 1892 sur une proposition de M. LeLeakes pour une loi de huit heures dans les mines. M. Chamberlain racontait une expérience de l'usine dont il était l'un des directeurs:

Quand j'étais dans les affaires, a-t-il dit,—je parle d'il y a vingt ans,—l'usine, chez nous, travaillait douze heures par jour, par suite d'une presse extraordinaire. Peu après l'adoption des lois sur les fabriques, nous avons réduit les heures de travail à dix; plus tard, de notre plein gré, nous les avons mises à neuf, après un essai que l'on venait de faire à Newcastle de la journée de neuf heures. Nos machines étaient de celles qui fonctionnent automatiquement. Tout ce que l'ouvrier avait à faire, c'était d'alimenter la machine et de voir à maintenir les feux. Dans un cas comme celui-là, la production aurait dû être rigoureusement proportionnelle au nombre d'heures. Que s'est-il passé? Notre première diminution du nombre d'heures de 12 à 10, savoir 17 p. 100, avait amené une diminution des produits d'environ 8 p. 100; et, quand nous avons de nouveau réduit les heures de 10 à 9, diminution de 10 p. 100, la production s'est trouvée diminuée de 5 pour 100.

On remarquera qu'il n'y a pas ici ni apparemment accélération des appareils ni autres changements dans la disposition de l'ouvrage mais que toute la différence vient d'un accroissement de la valeur productive de l'ouvrier déterminée par l'heureuse fluence d'une diminution des heures. Il est à remarquer également que cette amélioration n'a pas fléchi devant les réductions qui ont suivi, mais que l'effet est demeuré le même; que, plutôt, il a été sensiblement meilleur.

Aux Etats-Unis, ça été la même chose, M. Pratt de la société Pratt et compagnie, dit que dans ses laminaires de Buffalo, lorsque les heures ont été en 1876 réduits de 10 à 9 à cause de la dureté des temps, il a constaté qu'avec le même nombre d'hommes, il s'était fait en neuf heures la même quantité d'ouvrage qu'il s'en faisait auparavant en dix, et cela surtout pendant les courtes journées de l'hiver. Si nous consultons ceux qui ont l'expérience de la chose, nous apprenons d'eux qu'une abréviation des heures de travail à cet effet d'inciter l'ouvrier à se hâter davantage au début de sa journée et, comme il y a moins de temps perdu, la production a lieu à moindre frais et les hommes se portent mieux. Je pourrais citer l'expérience de certaines grandes industries à ce même sujet.

Si nous lisons le rapport de MM. Short Frères, de Sutherland, qui, en même temps que leurs voisins, MM. Allan et Cie., avaient inauguré dans leur établissement une réduction des heures de travail, c'est